COMITÉ DIRECTEUR

CD – PV DE LA RÉUNION N°1-2022

8 janvier 2022
Vidéoconférence

Présidence : /

Membres élus Comité Directeur présents : Bernard Allonneau, Philippe Commère, Nicole Duclos, Éric Fradin, Marilyn Georgel, Marie-Anne Gorichon-Dias, Françoise Jeante, Joël Jollit, Thibault Menanteau, Gérard Pajot, Gérard Perrier, Martine Prévost, Jean-Pierre Rouquier, Pierre-Yves Viallard, Yoann Cabirol

Procurations : Johan Augeron (procuration à Bernard Allonneau), Patrick Bergeaud (procuration à Nicole Duclos), Martine Watrice (procuration à Éric Fradin), Anne-Marie Bellan (procuration à Marilyn Georgel), Thiery Grandemange (Procuration à Françoise Jeante)

Membres élus Comité Directeur excusés : Johan Augeron, Anne-Marie Bellan, Patrick Bergeaud, Thiery Grandemange, René Meyer, Martine Watrice, Nathalie Richard, Didier Rousset

Membres élus Comité Directeur absents : Nadia Bali-Abdou, Gregory Bottier, Quentin Dubus, Ernest Prinzivalli, Emilie Roux, Bernard Saintemarie

Membres de droit présents, voix consultatives : Alain Tauzin

Membres de droit excusés, voix consultatives : Bernard Maes, Isidore Garcia

Membres de droit absents, voix consultatives : Louis-Guillaume Blanc, Alain Gouguet, Romain David, Yves Orlianges, Lionel Brusquand, Pascal Brosseau, Alain Devaux

Présidents de commissions non élus au CD présents : Martine Dusart, Christian Charpentier Alain Rinjonneau,

Président de commission non élu au CD absent :

CTS/CTR et Directeur Sportif présents : Frédéric Taillard, Bernard Mossant, Michaël Bournazeix

CTS/CTR excusés : Fabien Lambolez, Thierry Vigneron

Début de la séance (10h) ; Fin de la séance (12h30)

VŒUX DU PRÉSIDENT

" Bonjour à tous.
En ce début d'année, je n'ai pas la joie d'être parmi vous et vous prie d'excuser mon absence.
J'ai le plaisir de vous adresser mes meilleurs vœux : que 2022 s'inscrive pour vous tous, vos proches, vos clubs, vos comités et tous vos licenciés sous les signes de la passion, de l'enthousiasme, des projets qui vous tiennent à cœur, de la condition physique de vos athlètes, des résultats et de la convivialité.
La réunion d'aujourd'hui marque une étape capitale dans notre processus budgétaire. Un travail important a été mené dans chaque commission pour établir les bases de ce budget. Je tiens à remercier ici la Commission Régionale des Finances pour son concours actif et sa collaboration avec nos deux trésoriers. Merci également à tous ceux qui ont participé à ces réunions préparatoires.
Aujourd'hui, c'est à vous tous membres du CD qu'il vous appartient de donner votre avis sur les choix fondamentaux qui restent à faire.
L'objectif est de présenter à l'AG un budget à l'équilibre.
Je voudrais également, après 14 mois de fonctionnement, vous remercier pour la contribution que vous avez apportée à la marche de la LANA. L'implication de tous est différente en fonction des contraintes familiales, professionnelles et associatives. Et cela se comprend tout à fait. Je souhaite toutefois en ce début d'année un effort de communication.

Sans s'impliquer dans des dossiers lourds, le rôle de base de tous les membres du CD est d'enraciner le fonctionnement de la Ligue dans la réalité du terrain. Faire remonter simplement par un mail une perception du terrain, une question.
Une suggestion est une contribution simple mais utile, comme la réponse aux questions que vous pose régulièrement la Ligue.
N'hésitez pas en 2022 à vous exprimer et à venir prendre plus de responsabilité si vous avez acquis plus de liberté... ô les chanceux. Merci.
Bonne et heureuse année.
René MEYER "

1/ PROJET CIRCULAIRE FINANCIÈRE

- Véhicules LANA
  Conformément au PV du 11/03/2021 il est refacturé aux clubs le déplacement de leurs athlètes en Pôle (hors championnats) avec un véhicule LANA.
  Françoise Jeante précise qu'il doit y avoir une équité entre les 3 Pôles.
  Bernard Mossant indique que dans le budget performance, une provision de 1000 € est attribuée aux cadres des structures pour des déplacements hors championnats et donc une prise en compte des déplacements des athlètes des Pôles. Ceci est une plus-value pour les athlètes des Pôles (la moitié des athlètes listés sont en structure). Il demande donc à ce qu'au prochain BE ce paragraphe soit révisé.
  Pour la rentrée 2022 les inscriptions en structures seront au même tarif sur Limoges, Poitiers et Talence.
- Factures téléphoniques
  Jean-Pierre Rouquier indique que les factures téléphoniques des CTS et du Directeur Sportif seront prises en charge par la Ligue à hauteur de 50 % (avec un maximum de 18 €), conformément à la législation et à condition que celles-ci ne soient pas prises en charge par d'autres structures.
- Jean-Pierre Rouquier a ajouté le document de renonciation aux frais pour les bénévoles.

2/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Jean-Pierre Rouquier commente le budget prévisionnel 2022.

Celui-ci a été élaboré en collationnant les demandes des différents responsables des lignes budgétaires le composant.

Chacun a pu fournir et présenter le budget 2022 de sa responsabilité lors de 2 réunions avec la Commission Régionale des Finances les 13 et 15 décembre 2021.

Le budget qui vous est présenté est relatif à l'ensemble des demandes sans aucune modification, si ce n'est que d'éclater certaines demandes entre ce qui est du fonctionnement de la commission de ce qui est relatif aux actions objets de la demande.

Pour ma part, j'ai transcrit tout ce qui concerne les charges fixes de fonctionnement (salaires, loyer, communication, frais administratifs, honoraires comptables, amortissements, etc.)

Il ressort de cette présentation un déficit de 162 152,00 € pour l'exercice 2022 ; montant qui ne peut rester en l'état.

Nous sommes donc là pour prendre les arbitrages nécessaires à l'établissement d'un budget à l'équilibre.

Certains postes budgétaires ne peuvent pas être diminués ; ceux-ci sont ceux relatifs aux frais de structures (pas sportives mais administratives). C'est ailleurs qu'il va falloir trouver des pistes de diminution des dépenses ou d'augmentation des recettes.

Certaines dépenses ne sont pas réalistes et si l'on peut concevoir que la trésorerie actuelle de la Ligue peut supporter ce déficit cette année, il en serait de même l'année suivante en 2023 mais en 2024 cela ne serait plus possible et il faudra prendre des décisions contraignantes.

Les recettes proviennent principalement des subventions :

1/ À destination du développement de la ligue :
- PSF-ANS (8 demandes maximum)
- Conseil Régional (certaines actions perçoivent un montant forfaitaire et d'autres un montant révisable en fonction du montant du bilan réalisé par rapport au budget prévu)

2/ À destination des filières haut niveau
- PSF-ANS pour les structures de Poitiers et Talence
- Conseil Régional pour les structures de Poitiers et Talence et peut être Limoges.

3/ Des montants perçus sur les licences et les cotisations des clubs, seuls montants décidés lors des AG Ligue et des droits perçus par la FFA pour les mutations des athlètes (50 % du montant est reversé à la Ligue).
4/ Des subventions de la FFA (Athlé 2028, Coupe des Ligues, AG FFA entre autres)

Et des montants perçus pour :

1/ Inscriptions des athlètes en structure d'accès à la performance
2/ Participation des athlètes aux stages régionaux

3/ Participation des athlètes et clubs au challenge de marche
4/ Pénalités lors des compétitions
5/ Pénalités absence AG Ligue lorsque celle-ci est en présentiel
6/ Des recettes pour les actions Athlé Forme Santé
7/ Labellisation des courses running
8/ Inscription pour participation aux interclubs

Les dépenses concernant les différents chapitres budgétaires, à savoir :

1/ Les compétitions (championnats hivernaux, estivaux, cross, masters, marche, interclubs) et les meetings
Sur cette rubrique, il doit être possible de diminuer les dépenses ou alors trouver des recettes de partenaires. Ce n'est pas à la Ligue de supporter l'intégralité des charges.
2/ Le suivi des athlètes (en structure et régionaux)
L'étude détaillée des dépenses fait ressortir des doublons entre les possibilités de prise en charge des frais para médicaux et l'aide à la performance apportée aux athlètes listés qui bénéficient aussi de la prise en charge de ces frais. Il se trouve que les athlètes listés sont en structure. La gratuité lors des stages régionaux pour les athlètes listés n'est pas viable ; une participation à hauteur de 50 % du tarif demandé serait plus raisonnable. La présence de kiné lors des championnats nationaux parait surcotée.
3/ L'athlétisme des Jeunes
Les recettes liées aux transferts de charge n'ont pas lieu d'être.
4/ L'athlétisme Running s'auto finance
5/ L'athlé Forme Santé
Je suis réservé sur l'action à destination des lycées. Y-a-t-il eu des contacts avec le rectorat ? J'ai pu lire sur Sud-Ouest de cette semaine qu'une convention avec la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine avait été mise en place pour les 30 minutes de sport. Et nous que faisons-nous si ce n'est de présenter une ligne avec des dépenses importantes ?
6/ La formation
Depuis que l'OFA a été mis en place, cela nous apporte des dépenses et pas de recette En ce qui concerne la formation des officiels, ce poste concerne les indemnités jury, poste pour lequel la COT a fait des préconisations d'indemnités pour les juges sans toutefois avoir chiffré la dépense globale.
7/ La structuration des clubs
Ce que j'ai à dire concerne la soirée de l'athlé, ce poste ne concerne que l'organisation de la soirée (réservation salle, réception, animateur) mais pas les récompenses remises aux athlètes et aucune commission n'a présenté de budget pour cela !!
8/ La structure régionale concerne les frais d'organisation des réunions en présentiel (AG, Comité Directeur, réunions plénières de certaines commissions) ainsi que les frais de fonctionnement de ces commissions.

L'administration : tout ce qui concerne le fonctionnement général de la Ligue (amortissements, honoraires, loyers, communications, affranchissements). Ce poste est difficilement révisable.

Éric Fradin tient à préciser la qualité de la présentation de leur budget par les commissions à la Commission Régionale des Finances dans l'élaboration de ce budget. Il déplore la non présentation d'un budget par la COT. La préparation a été constructive, il reste au CD à trancher.

Il indique aussi que les arbitrages sont le fait du Comité Directeur et non des trésoriers, lesquels sont là pour enregistrer les décisions prises par l'ensemble des élus.

Des premières pistes de diminution des dépenses et d'augmentation des recettes sont énoncées, à savoir :

Les nouvelles conditions d'utilisation du stadium de Bordeaux-Lac interdisant la possibilité d'utiliser le coin restauration et l'interdiction pour le jury de manger sur place, ceux-ci devront prévoir leur propre restauration, la prise en charge des dépenses engagées par les clubs support de cette restauration est de ce fait supprimée. La dépense reste celle relative à la location des installations sportives pour 2 000,00 €.

À la question relative à la dépense de 12 000,00 €, Gérard Pajot répond que cela doit servir à récompenser les vainqueurs du challenge qui va être mis en place et dont les conditions de participation seront données.

Françoise Jeante indique que la FFA vient d'élaborer un cahier des charges pour les meetings.

Les remboursements des frais para médicaux des athlètes en structure ne seront plus pris en charge dans ce chapitre, faisant double emploi avec l'aide à la performance.

Les dépenses relatives aux stages régionaux sont diminuées de 10 000,00 €.

L'action en faveur des lycées est ramenée à 2000,00 €. Cette action ne débutera sans doute qu'en fin d'exercice 2022.

En ce qui concerne les formations, celles-ci n'étant plus organisées par la Ligue, les dépenses formation dirigeants et entraineurs sont supprimées.

En ce qui concerne le poste formation des officiels, celui-ci concernant les indemnités jury, le montant est ramené à 12 000,00 € en l'absence de budget global relatif à une nouvelle répartition des indemnités versées.

En ce qui concerne les recettes, il est demandé de rechercher des partenariats.

Il est proposé une augmentation de 3,00 € de la part Ligue sur les licences afin de pouvoir suppléer le départ des CTS par l'embauche d'un salarié.

3/ PROJET DE FERMETURE DES LOCAUX DE POITIERS

Françoise Jeante informe les membres du CD qu'il sera mis fin au bail des locaux de Poitiers à l'expiration du bail actuel, soit au 30 novembre 2022. La convention entre la LANA et la Ligue de Judo concernant la refacturation des locaux de Poitiers (la LANA refacture une partie des locaux à la Ligue de Judo) sera elle aussi dénoncée.

4/ PERSPECTIVE SAISON SPORTIVE 2022

Gérard Pajot indique qu'un appel à candidature va être lancé pour l'implantation des compétitions estivales en LANA.

Un projet de circuit des meetings est à l'étude : travail de la Commission Régionale d'Accès à la Performance et au Haut-Niveau, de la Commission Communication et Partenariats et de la Commission Sportive Organisation. Ce règlement devra ensuite être validé par le BE et sera envoyé aux clubs pour appel à candidature.

Gérard Pajot demande à Françoise Jeante de lui envoyer le règlement fédéral des meetings régionaux.

En ce qui concerne la date unique et après avoir consulté quelques entraîneurs, il précise que la date du 1er septembre semble se confirmer.)

Françoise Jeante, qui a assisté à la réunion des Présidents de Ligue, confirme que le 1er septembre semble se détacher. Les commissions CSO FFA et COT FFA ont demandé aux Présidents des commissions régionales COT et CSO de questionner les membres de leur commission sur la date unique de début de saison et de leur faire remonter les informations.

Si la date du 1er septembre était adoptée, le calendrier des compétitions serait revisité.

Prochaines réunions LANA

- Bureau Exécutif : 10 février 2022
- Comité Directeur : 5 mars 2022
- Assemblée Générale : 2 avril 2022

Françoise Jeante
Secrétaire Générale

CIRCULAIRE

Document proposé au comité directeur du 08/01/2022

1- CIRCULAIRE FINANCIÈRE 2021-2022

Votée en comité directeur du xx/xx/xxxx

A- FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Pour tout remboursement, préciser l'objet de la mission (convocation ou lettre de mission), utiliser le formulaire LANA et joindre obligatoirement les documents originaux (billets SNCF, tickets de péages, notes d'hôtels et de restaurants).

A-1. Transport

Frais kilométriques : 0,26 €/km sans limitation de kilométrage sur la base de calcul du site MAPPY « le plus rapide avec péages ».

Véhicules de location : remboursement du montant de la facture + péages + carburant, sur accord du Président.

SNCF : billets 2ème classe pour leur montant + frais de parking plafonnés à 70 €

A-2. Hébergement et restauration

Hôtel + petit-déjeuner : frais réels limités à 70 € par nuitée

Restauration : 16 € par repas ou 32 € par jour si deux repas

A-3. Frais communications téléphoniques (CTS et salariés)

La Ligue met à disposition de chaque salarié un téléphone portable pour lequel elle prend en charge l'abonnement mensuel. Ce dispositif est étendu aux CTS. Dans le cas de refus, la Ligue dédommagera ceux qui ne souhaitent pas adhérer à ce dispositif à hauteur de 50 % de la facture mensuelle avec un montant ne pouvant excéder 18,00 €, à la condition que la prise en charge n'ait pas été faite par une autre structure (Club, Comité, FFA).

Procédure de règlement des frais de déplacements

Les notes de frais, établies sur le formulaire type LANA, sont à adresser impérativement dans un délai de trente jours aux responsables ci-après désignés pour approbation.

- Pour les membres des commissions : validation par le/la président(e) de commission
- Pour les élus et les présidents de commissions : validation par la Secrétaire Générale ou la Secrétaire Générale adjointe
- Pour les cadres techniques : validation par le Président
- Pour les membres de l'ETR : validation par la Secrétaire Générale
- Pour les membres du personnel : validation par la Secrétaire Générale quel que soit le site

Les notes de frais validées doivent être impérativement transmises au secrétariat du siège de la Ligue (Talence) pour enregistrement et suivi, au plus tard deux mois après l'évènement.

Les notes de frais relatives à un exercice civil doivent être transmises avant le 15 janvier de l'exercice suivant. À DÉFAUT, LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Les notes de frais arrivant directement au service comptable ou au trésorier sans passer par le responsable de la validation ni par le secrétariat ne seront pas traitées.

Dès lors qu'une facture de restauration est fournie, elle devra comporter à son dos la liste des personnes qui ont participé au repas.

En cas de covoiturage, la liste des personnes devra être transmise.

La colonne Description/Objet devra être renseignée de manière à savoir à quoi correspond la demande.

A-4. Véhicules LANA

Transport des athlètes sur les compétitions : (0,26 €/km + péages) / nombre d'athlètes

➔ Facturation adressée aux clubs, détaillant les noms-prénoms des athlètes transportés.

A-5. Renonciation aux remboursements des frais engagés par les bénévoles

Les élus et bénévoles ont la possibilité d'obtenir un CERFA, pour déduction fiscale, relatif aux frais qu'ils engagent dans l'exercice de leur fonction et dont ils renoncent à la prise en charge par la Ligue et ceci à condition qu'ils n'aient pas fait prendre en compte leurs frais par une autre structure (Club, Comité, FFA).

B- INDEMNISATION DES JURYS

Base indemnitaire de 10 € pour les assistants (ex départementaux), 15 € pour les régionaux et 20 € pour les fédéraux.

Les jeunes juges, en fonction de leur assiduité, recevront une récompense (par ex. carte cadeaux) lors d'une cérémonie de récompenses.

Cette indemnité étant réduite de 50 % pour les compétitions programmées sur une ½ journée.

Chaque juge recevra un formulaire sur lequel figureront les compétitions où sa présence a été enregistrée, qu'il devra retourner au service comptable après l'avoir complété en ce qui concerne la demande ou non de paiement de son indemnité.

C- AIDE À L'ORGANISATION

Forfait restauration pour les championnats LANA (Interclubs compris) par juge présent, sur facturation à la Ligue du club organisateur ou du Comité Départemental en charge de la buvette.

Pique-nique (2 sandwiches, 1 dessert, 1 boisson, 1 café) : 4 €

Repas complet (1 entrée, 1 plat, 1 dessert, 1 boisson, 1 café) : 7 €

D- POSTE DE SECOURS ET PERSONNEL MÉDICAL

Prise en charge des coûts sur devis accepté par la LANA pour les « cross » (¼ et ½ finales).

Pour les compétitions « piste », la présence de secouristes n'est pas nécessaire.

E- FORMATIONS

Aucune prise en charge des frais de déplacement pour les formations par la LANA.

Exception pour les formations de formateurs : les frais de déplacements sont pris en charge dans la limite de l'article A-1 et les frais d'hébergement et de restauration dans la limite de l'article A-2.

F- ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Pénalités : 50 € + 1 € par licencié du club pour absence ou non-représentation

G- INDEMNITÉS ENCADREMENT PRESTATION ATHLÉ SANTÉ

- Salarié mis à disposition par un Club ou Comité : coût salarial
- Salarié mis à disposition par un regroupement employeur : tarif horaire classe 4 de la CCNS

H- INDEMNITÉS ENCADREMENT DE STAGE

Paiement de 3 heures 30 de salaire au tarif classe 4 de la CCNS par ½ journée pour les titulaires d'une carte professionnelle.

Paiement de 3 heures 30 de salaire au tarif classe 1 de la CCNS par ½ journée pour les non titulaires d'une carte professionnelle si fourniture d'un extrait de casier judiciaire.

En l'absence de carte pro et d'extrait de casier judiciaire, il ne sera pas possible d'encadrer un stage sportif.

I- ABSENCE D'OFFICIELS CHAMPIONNATS RÉGIONAUX (SALLE ET PISTE) HORS INTERCLUBS

Un quota de juges en fonction du nombre d'athlètes engagés doit être respecté. Le quota sera mentionné dans les différents carnets des compétitions.

En cas de non-respect, une pénalité de 50 € par officiel manquant sera appliquée.

Ce quota de juges et pénalités ne s'appliquera pas si un autre système de constitution anticipée des jurys est mis en place.

J- ABSENCE D'ATHLÈTE ENGAGÉ PAR LE CLUB

En cas d'absence d'un athlète engagé (sous réserve de fourniture à la CSO Régionale d'un certificat médical dans les huit jours suivants la date de la compétition), une pénalité de 20 € par athlète et par épreuve sera appliquée.

K- ENGAGEMENT SUR PLACE D'ATHLÈTE QUALIFIÉ MAIS NON CONFIRMÉ PAR SON CLUB OU ENGAGEMENT TARDIF

Dans ce cas, une pénalité de 30 € par athlète sera appliquée.

L- ENGAGEMENT ATHLÈTE HORS LIGUE ET HORS CNE

Dans ce cas un droit d'inscription de 10 € par athlète sera demandé, l'engagement devant préalablement être accepté par la CSOR.

M- INSCRIPTION ATHLÈTE EN STRUCTURE CRE CNE PE

SITES DE LIMOGES, POITIERS ET TALENCE

STRUCTURE	Athlète LANA	Athlète hors LANA
CRE	150,00 €	300,00 €
CNE	300,00 €	800,00 €
PE	300,00 €	800,00 €

LANA SUIVI BUDGET ACTIONS EXERCICE 2021 au 31 octobre 2021

CHARGES	2020	2021		2022	PRODUITS	2020	2021		2022
	Réalisations	Prévision	Réalisation	Prévisions		Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
1 ATHLETISME COMPETITIONS									
Championnats hivernaux				11 000,00	Inscription hors ligue / Pénalités				
Championnats estivaux	11 428,40	18 100,00	5 224,68	8 100,00	Inscription hors ligue / Pénalités	1 580,00	100,00		
Championnats Inter clubs		7 000,00	0,00	27 000,00	Droits inscription des clubs		0,00		18 000,00
Championnats Masters	1 496,12	1 300,00	0,00	1 300,00	Inscription hors ligue / Pénalités	100,00	100,00		100,00
Championnats marche		2 500,00	0,00	1 300,00					
Championnat Cross	17 209,23	7 000,00		17 400,00	Produits exceptionnels	3,00		31,00	
Circuit des meetings			303,31	12 000,00					
1A. Championnats régionaux sur piste	**30 133,75**	**35 900,00**	**5 224,68**	**78 100,00**					
					Conseil Régional Aide emploi	2 332,60	2 000,00		
Salaires	14 825,22	17 056,00	10 293,95		Partenariats				
Frais de fonctionnement	1 267,66	0,00	1 001,00		Renonciation RBT frais	35,31			
1B. Salaires & Fonctionnement	**16 092,88**	**17 056,00**	**11 294,95**	**0,00**					
Sous-total ATHLETISME COMPETITIONS	**46 226,63**	**52 956,00**	**16 519,63**	**78 100,00**		**4 050,91**	**2 200,00**	**31,00**	**18 100,00**
2 SUIVI ATHLETES									
Stages / Compétitions	6 268,68	0,00		**3 000,00**	Stages	2 116,50		600,00	
Entrainements	36 789,05	37 247,00	27 183,69	**51 577,00**	Crédit état -->PSF-ANS	19 200,00	22 500,00	24 000,00	28 000,00
Suivi scolaire/Sportif/Médical	13 957,75	29 335,00	19 139,02	**42 771,00**	Conseil Régional	21 100,00	22 000,00	21 100,00	24 000,00
Equipement/Tenues	13 232,39	3 000,00	1 954,49	**8 400,00**	Partenariats; équipement	5 700,00	5 000,00		
Aides à la performance	21 347,08	46 500,00	21 931,89	38 800,00	Inscriptions	15 633,33	18 000,00	8 783,34	17 765,00
2A. Suivi athlètes POLE & CER	**91 594,95**	**116 082,00**	**70 209,09**	**144 548,00**	Conseil Régional Aide emploi	4 082,05	3 500,00	3 500,00	
					PSF-ANS Fonctionnement		6 000,00		
Salaires	49 312,80	55 296,00	33 380,91		Renonciation RBT frais	89,88		1 300,00	
Frais de fonctionnement	47,64		855,27	6 000,00	Produits excéptionnels	4,00			
2A1. Salaires & Fonctionnement POLE & PER	**49 360,44**	**55 296,00**	**34 236,18**	**6 000,00**					
Stages régionaux	32 042,91	50 000,00		82 000,00	Conseil Régional	12 000,00	15 000,00	12 000,00	17 000,00
Sélection match				8 000,00	PSF-ANS	20 900,00	25 000,00	20 000,00	25 000,00
Frais de fonctionnement	267,38	0,00			Inscriptions	5 775,00	15 000,00		31 000,00
2B. Suivi athlètes régionaux	**32 310,29**	**50 000,00**	**0,00**	**90 000,00**					
Déplacements	1 345,50								
Kiné Chpt France				7 000,00					
2C. Sélection équipe	**1 345,50**	**0,00**	**0,00**	**7 000,00**					
Salaires	25 175,21	28 862,00	17 429,97						
Frais de fonctionnement		0,00							
2D. Salaires & Fonctionnement	**25 175,21**	**28 862,00**	**17 429,97**	**0,00**	Fonds dediés		7 500,00		
Fonctionnement ETR	2 904,63	2 000,00	843,57	4 000,00	Conseil Régional Aide emploi	1 749,45	1 500,00		
2E. ETR	**2 904,63**	**2 000,00**	**843,57**	**4 000,00**	ANS / ETR	3 800,00	0,00	5 000,00	8 000,00
Sous-total SUIVI ATHLETES	202 691,02	252 240,00	122 718,81	251 548,00		112 150,21	141 000,00	96 283,34	150 765,00

CHARGES	2020	2021		2022	PRODUITS	2020	2021		2022
	Réalisations	Prévision	Réalisation	Prévisions		Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
3 ATHLETISME DES JEUNES									
Développement PASS'ATHLE	1 800,00	6 000,00		315,00	Mise à disposition				455,00
Stages	4 800,00	27 120,00		31 731,00	Conseil Régional	10 500,00	10 500,00	9 000,00	12 000,00
Sélection équipe	1 700,00	12 730,00	12 370,84	13 526,00	PSF-ANS	6 650,00	8 800,00	7 500,00	9 000,00
ETR Jeunes		3 184,00		2 142,00	Inscriptions		10 000,00	110,00	12 150,00
					Transfert charges				3 715,00
					FFA (50*110) / cross		6 000,00		5 670,00
3A. Suivi athlètes jeunes	**8 300,00**	**49 034,00**	**12 370,84**	**47 714,00**					
Salaires	4 708,93	5 734,00	3 466,37						
Frais de fonctionnement	52,20	0,00			Fonds dédiés		8 300,00		
3B. Salaires & Fonctionnement	**4 761,13**	**5 734,00**	**3 466,37**	**0,00**					
Sous-total ATHLETISME DES JEUNES	13 061,13	54 768,00	15 837,21	47 714,00		17 150,00	43 600,00	16 610,00	42 990,00
4 ATHLETISME RUNNING									
Courses labellisées	1 113,64	6 360,00	1 289,33	6 860,00	Droits labellisation		2 500,00	26 015,00	3 000,00
Sélection équipe		4 000,00		4 000,00					
4A. Courses sur routes	**1 113,64**	**10 360,00**	**1 289,33**	**10 860,00**					
					Conseil Régional		0,00		5 000,00
Cross					PSF-ANS	2 850,00	0,00	3 000,00	5 000,00
Trail, Marche nordique compétitions	290,00	2 600,00	245,27	2 600,00	Droits labellisation / Inscriptions clubs	950,00	360,00	4 595,00	1 000,00
4B. Autres pratiques	**290,00**	**2 600,00**	**245,27**	**2 600,00**					
Salaires	617,85	743,00	450,14						
Frais de fonctionnement	198,85	0,00	75,40	500,00					
4C. Salaires & Fonctionnement	**816,70**	**743,00**	**525,54**	**500,00**					
Sous-total ATHLETISME RUNNING	2 220,34	13 703,00	2 060,14	13 960,00		3 800,00	2 860,00	33 610,00	14 000,00
5 ATHLE SANTE LOISIRS									
Développement de l'activité ASL	41,77	0,00	479,97	6 100,00	Inscriptions / connexions				7 725,00
Marche Nordique Patrimoine Tour	2 100,00	6 000,00		5 500,00	PSF-ANS	5 850,00	7 000,00		8 000,00
Tous en forme en Nouvelle-Aquitaine	900,00	27 682,00		10 800,00	Conseil Régional	2 000,00	8 500,00	7 500,00	23 000,00
Action à destination des lycées				27 000,00	Prestations	25,00	26 320,00	247,80	11 000,00
ETR				2 000,00					
5A. Promotion ASL	**3 041,77**	**33 682,00**	**479,97**	**51 400,00**					
					Fonds dediés		2 400,00		
Salaires	16 337,74	18 351,00	11 079,35						
Frais de fonctionnement	1 737,34	0,00			Partenariats	600,00	6 500,00		3 000,00
5B. Salaires & Fonctionnement	**18 075,08**	**18 351,00**	**11 079,35**	**0,00**					
Sous-total ATHLE SANTE LOISIRS	21 116,85	52 033,00	11 559,32	51 400,00		8 475,00	50 720,00	7 747,80	52 725,00

CHARGES	2020	2021		2022	PRODUITS	2020	2021		2022
	Réalisations	Prévision	Réalisation	Prévisions		Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
6 FORMATIONS									
Formation des dirigeants	310,58	0,00		6 000,00	Conseil Régional / FFA / ANS		0,00		3 000,00
6A. Formation Dirigeants	**310,58**	**0,00**	**0,00**	**6 000,00**					
					Conseil Régional / FFA		0,00	11 000,00	9 000,00
Formation des officiels	113,10	0,00	583,85	18 000,00	PSF-ANS				
6B. Formation Officiels	**113,10**	**0,00**	**583,85**	**18 000,00**					
Formation des entraineurs	702,16	5 000,00		9 000,00	Conseil Régional / FFA / ANS				3 000,00
6C. Formation Entraineurs	**702,16**	**5 000,00**	**0,00**	**9 000,00**					
Formation des salariés	1 910,87	1 500,00	660,00	1 500,00	OPCA / OPCO / Transfert de charges			546,13	
6D. Formation Salariés	**1 910,87**	**1 500,00**	**660,00**	**1 500,00**	ASP				
Salaires	20 893,47	23 626,00	14 270,05						
Frais de fonctionnement	126,16	0,00							
6E. Salaires & Fonctionnement	**21 019,63**	**23 626,00**	**14 270,05**	**0,00**					
Sous-total FORMATION	24 056,34	30 126,00	15 513,90	34 500,00		0,00	0,00	11 546,13	15 000,00
7 STRUCTURATION DES CLUBS & ANIMATION TERRITORIALE									
Relations avec Comités	721,84	2 300,00	95,68	2 000,00	Relations avec les Comités				
Relations autres (Clubs, Collectivités)	11 643,87	5 500,00	152,32	1 500,00	Clubs radiés	40,72			
Animation plage			6 083,97	11 000,00	PSF-ANS			3 500,00	6 000,00
7A. Relations	**12 365,71**	**7 800,00**	**6 331,97**	**14 500,00**	Conseil régional				4 000,00
Soirées de l'Athlé	799,30	4 000,00		3 750,00	FFA			1 000,00	1 000,00
Site Internet / OVH	200,00	1 200,00		2 100,00					
7B. Gestion des adhérents et des clubs	**999,30**	**5 200,00**	**0,00**	**5 850,00**					
					Cotisations clubs	23 300,00	22 500,00	22 500,00	22 600,00
Salaires	4 516,92	5 470,00	3 308,68		Cotisations licences	365 017,34	373 663,00	321 402,66	400 400,00
Frais de fonctionnement		0,00			Droits de mutation	22 491,66	20 000,00	8 790,00	23 000,00
7C. Salaires & Fonctionnement	**4 516,92**	**5 470,00**	**3 308,68**	**0,00**					
Sous-total STRUCTURATION DES CLUBS & ANIMATION TERRITORIALE	17 881,93	18 470,00	9 640,65	20 350,00		410 849,72	416 163,00	357 192,66	457 000,00
8 STRUCTURE REGIONALE									
Assemblée Générale LANA & FFA	6 115,32	14 000,00	4 015,11	13 040,00	FFA aides AG fédérale	455,00	1 440,00	535,92	1 440,00
Comité Directeur	3 082,07	4 000,00	794,72	3 000,00	Pénalités	-255,55	4 000,00		
Bureau Exécutif	665,60	500,00		500,00	Conseil Régional	12 405,96	16 000,00		2 000,00
Commissions régionales	18 327,99	24 850,00	2 619,89	25 750,00	Participations athlètes		1 500,00	15,00	1 000,00
				0,00	Dons	295,32			
8A. Structures régionales	**28 190,98**	**43 350,00**	**7 429,72**	**42 290,00**	Partenariats		1 200,00		1 150,00
Salaires	48 830,66	55 508,00	33 569,02		Produits exceptionnels			23,24	1 000,00
Frais de fct (médailles & récompenses)	63,12	2 500,00	31,08		Fonds dédiés	1 174,00	4 100,00		
8B. Salaires & Fonctionnement	**48 893,78**	**58 008,00**	**33 600,10**	**0,00**					
Sous-total STRUCTURE REGIONALE	77 084,76	101 358,00	41 029,82	42 290,00		14 074,73	28 240,00	574,16	6 590,00

CHARGES	2020	2021		2022	PRODUITS	2020	2021		2022
	Réalisations	Prévision	Réalisation	Prévisions		Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
9 ADMINISTRATION									
Affranchissements, Téléphone, Internet	3 907,77	5 250,00	4 343,35	5 000,00					
Honoraires et autres services extérieurs	15 991,20	16 940,00	8 770,80	22 880,00					
9A. Communication	**19 898,97**	**22 190,00**	**13 114,15**	**27 880,00**					
					Report exercice n-1		34 900,00		
Fournitures, Locations, Entretien	19 049,09	19 280,00	19 165,51	24 700,00	Aides COVID	12 697,00		12 229,00	
Impôts, Assurances, Frais bancaires	10 155,25	10 200,00	5 602,23	10 950,00	Transfert de charges		3 900,00	3 677,52	
Dotations aux amortissements	7 494,26	12 090,00	0,00	12 300,00	Conseil Régional Aide emploi	3 498,90	3 000,00	7 732,16	
9B. Siège régional	**36 698,60**	**41 570,00**	**24 767,74**	**47 950,00**	Produits financiers	3 907,74	4 000,00	2 266,07	4 000,00
					Produits gestion courante			4 034,61	
Salaires	71 188,35	86 519,00	51 996,54		Renonciation RBT frais	2 764,73			2 500,00
Frais de fonctionnement	30 822,10	7 650,00	11 990,62	10 130,00	Produits exceptionnels	1 495,00	0,00	111,00	
9C. Salaires & Fonctionnement	**102 010,45**	**94 169,00**	**63 987,16**	**10 130,00**	Reprise dette pénale	3 000,00	3 000,00	250,00	
Sous-total ADMINISTRATION	158 608,02	157 929,00	101 869,05	85 960,00		27 363,37	48 800,00	30 300,36	6 500,00
***** RESERVE**									
***** Salaires à répartir**				372 500,00	Reprise fonds propres				72 500,00
TOTAL GENERAL DES CHARGES	**562 947,01**	**733 583,00**	**336 748,54**	**998 322,00**	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	**597 913,93**	**733 583,00**	**553 895,45**	**836 170,00**
					Rappel résultats	**34 966,92**	**0,00**	**217 146,91**	**-162 152,00**

SALAIRES	256 407,15	297 165,00	179 244,99	0,00